



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 90268

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que sa question écrite n° 55872 du 25 janvier 2005 concernant les élections et référendums n'a toujours pas obtenu de réponse, c'est-à-dire plus d'un an après qu'elle a été posée. Elle s'étonne tout particulièrement de ce retard important et elle souhaiterait qu'il lui indique les raisons d'une telle carence.

Texte de la réponse

Le calendrier électoral de l'année 2007 a été revu par la loi organique du 15 décembre 2005 modifiant les dates du renouvellement du Sénat et la loi du 15 décembre 2005 prorogeant la durée du mandat des conseillers municipaux et des conseillers généraux renouvelables en 2007. Il en ressort que les élections sénatoriales interviendront en septembre 2008 après les élections municipales et cantonales qui auront lieu en mars 2008. Ces modifications votées par le Sénat et l'Assemblée nationale ont été mises en oeuvre suite aux observations du Conseil constitutionnel publiées au Journal officiel du 8 juillet 2005. Elles ont été jugées conformes à la Constitution par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 15 décembre 2005. Comme le remarque l'honorable parlementaire, le Gouvernement n'est pas tenu de rendre public l'avis du Conseil d'État lorsque ce dernier est consulté sur un projet de texte législatif ou réglementaire. En tout état de cause, sa transmission in extenso aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat n'a plus d'objet, la modification du calendrier électoral ayant été débattue et adoptée par le Parlement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90268

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3269

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5480